



## Aide-mémoire pour gérer l'approvisionnement en eau – Actions à poser comme citoyen



Planification	X
Insérer dans ma trousse d'urgence des articles essentiels en cas de pénurie ou de contamination de l'eau potable (eau embouteillée, nourriture non périssable, ouvre-boîte manuel, etc.) et vérifier périodiquement les dates de péremption des aliments, dont l'eau.	
Garder en réserve des contenants idéalement neufs (dans le cas d'un approvisionnement d'eau potable en vrac). Sinon, ils doivent : <ul style="list-style-type: none"><li>■ être propres;</li><li>■ être en bon état;</li><li>■ avoir été désinfectés, si possible;</li><li>■ avoir préalablement servi uniquement à l'entreposage d'aliments.</li></ul>	
Garder en réserve des contenants vides de grande envergure (dans le cas d'un approvisionnement d'eau non potable en vrac) : <ul style="list-style-type: none"><li>■ barils;</li><li>■ bacs;</li><li>■ piscines;</li><li>■ réservoirs en plastique;</li><li>■ poubelles;</li><li>■ etc.</li></ul>	
Installer un baril de récupération d'eau de pluie (eau brute).	
Informez ma municipalité de mes besoins particuliers (s'il y a lieu).	
Communication	X
Consulter le site Web et les médias sociaux de ma municipalité.	
Consulter le site Web et les médias sociaux d'Urgence Québec <sup>1</sup> : <a href="http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca">www.urgencequebec.gouv.qc.ca</a>	
Consulter le site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (avis en vigueur, etc.) : <a href="http://www.mddelcc.gouv.qc.ca">www.mddelcc.gouv.qc.ca</a>	
Consulter le site Web du ministère de la Sécurité publique : <a href="http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/inondation.html">www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/inondation.html</a>	
Être attentifs aux messages transmis par ma municipalité par divers moyens de communication.	

<sup>1</sup> Urgence Québec met en ligne dans ses pages Web (et dans ses médias sociaux) seulement les événements qui requièrent une mobilisation de la sécurité civile du Québec. Pour connaître les gestes à poser en situation d'urgence, on peut toutefois consulter le site en tout temps.



## Aide-mémoire pour gérer l'approvisionnement en eau – Actions à poser comme citoyen

<b>Approvisionnement – Selon les scénarios envisagés (en gris)</b>	<b>X</b>
Respecter les directives et les spécificités incluses dans les différents avis émis par les responsables des réseaux de distribution d'eau.	
Suivre les consignes de ma municipalité (ex. : processus de distribution).	
<b>Avis d'ébullition</b>	
Faire bouillir l'eau du robinet pendant au moins une minute à gros bouillons.	
<b>Approvisionnement – Selon les scénarios envisagés (en gris)</b>	<b>X</b>
<b>Avis de non-consommation</b>	
Utiliser ma réserve d'eau potable embouteillée.	
Me procurer de l'eau potable embouteillée.	
Utiliser l'eau non potable récupérée (pluie, neige, etc.) dans mon baril pour faire fonctionner les chasses d'eau des toilettes.	
<b>Eau potable embouteillée</b>	
Apporter mes sacs de transport réutilisables.	
<b>Eau potable en vrac</b>	
Apporter mes contenants vides.	
<b>Eau non potable en vrac</b>	
Disposer près de la route mes contenants vides.	
Utiliser l'eau non potable pour faire fonctionner les chasses d'eau des toilettes.	